



**Mémoire présenté dans le cadre des  
consultations prébudgétaires  
de 2019**

**Par : John M. Rafferty  
Président et chef de la direction  
INCA**

**Le jeudi 2 août 2018**

## Liste des recommandations

- Recommandation 1 : Le gouvernement devrait investir 1 million de dollars pour permettre à l'INCA de travailler avec les petites et moyennes entreprises afin qu'elles embauchent des Canadiens ayant une perte de vision.
- Recommandation 2 : Le gouvernement devrait convoquer un groupe de travail chargé d'étudier l'écart entre les terminaux de point de vente existants et les terminaux de point de vente entièrement accessibles, et investir 500 000 \$ dans la recherche active de moyens de paiement de détail novateurs dans le but de devenir un chef de file mondial dans le domaine des terminaux de point de vente entièrement accessibles.

## **L'INCA**

L'INCA, qui célèbre ses 100 ans en 2018, est un organisme sans but lucratif qui vise à changer la réalité des aveugles d'aujourd'hui. Nous offrons des programmes novateurs et un solide soutien qui permettent aux personnes touchées par la cécité de réaliser leurs rêves et de faire tomber les barrières à l'inclusion. La force de notre travail repose sur un réseau de bénévoles, de donateurs et de partenaires d'un océan à l'autre.

Notre travail et ses répercussions se présentent sous de nombreuses formes. Par l'entremise de Réadaptation en déficience visuelle Canada, un nouvel organisme de services de santé mis sur pied par l'INCA, nous offrons des services de réadaptation personnalisés conçus pour améliorer l'autonomie, la sécurité et la mobilité à la suite d'une perte de vision. De son côté, la Fondation de l'INCA offre des services communautaires qui donnent aux Canadiens aveugles ou malvoyants les moyens de mener une vie riche et bien remplie et de nous faire progresser vers un monde plus inclusif.

### **Contexte**

Imaginez que vous voulez décrocher un emploi valorisant, mais que vous vous heurtez quotidiennement à des obstacles à l'inclusion et à une participation égale dans le monde du travail. Imaginez que vous allez magasiner et que vous trouvez les articles désirés – puis ne pas être en mesure de repérer les bons boutons pour finaliser votre achat. Imaginez être forcé de partager votre NIP avec le caissier ou un étranger en ligne derrière vous pour pouvoir effectuer votre paiement. Ce sont là des défis réels et quotidiens pour les Canadiens handicapés, et plus particulièrement pour ceux qui ont perdu la vue.

Un accès croissant à la technologie transforme la réalité des aveugles et rend possible une vie indépendante pour plus de 500 000 Canadiens touchés par la cécité. En 2017, l'INCA a parlé à plus de 4 000 Canadiens touchés par la cécité dans le cadre de réunions publiques et d'entrevues téléphoniques. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des répondants touchés par une perte de vision ont déclaré que l'accès à la technologie fait partie intégrante d'une vie indépendante.

Selon le Conference Board du Canada, le nombre de Canadiens aux prises avec une incapacité physique qui réduit leur mobilité, leur vision ou leur ouïe passera de 2,9 millions à 3,6 millions au cours des 13 prochaines années<sup>1</sup>. Il prévoit également que l'amélioration de l'accès au marché du travail permettrait à 550 000 Canadiens handicapés de travailler davantage,

---

<sup>1</sup> Robyn Gibbard, et coll., « *The Business Case to Build Physically Accessible Environments* », Conference Board du Canada, le 23 février 2018.

ce qui hausserait le PIB canadien de 16,8 milliards de dollars d'ici 2030<sup>2</sup>. Cette augmentation du PIB se traduirait par une augmentation des dépenses de consommation et générerait des recettes supplémentaires de l'ordre d'environ 2,6 milliards de dollars au gouvernement fédéral au cours de la même année<sup>3</sup>.

## **Le rôle du Canada dans la promotion de l'inclusion en milieu de travail**

Plus la population vieillit, plus la main-d'œuvre est appelée à se raréfier au Canada, d'où l'importance de faire appel à toutes les ressources en main-d'œuvre dont nous disposons. Le Conference Board du Canada signale une différence de 26,3 points de pourcentage entre le taux d'emploi des Canadiens handicapés (47,3 %) et celui des Canadiens non handicapés (73,6 %) <sup>4</sup>.

Ce fossé considérable en matière d'emploi n'est pas justifié, étant donné que les Canadiens handicapés ont tout le potentiel nécessaire pour participer pleinement au marché du travail, pourvu que des aménagements mineurs soient apportés à leur environnement physique, notamment par l'installation de technologies accessibles qui permettent une participation entière et égale au marché du travail.

Selon un récent sondage mené par l'INCA, 64 % des répondants ont affirmé que l'accessibilité en milieu de travail constitue un obstacle à la recherche d'emploi. De plus, 61 % considèrent que l'attitude des employeurs est un obstacle à l'embauche et 60 % perçoivent les obstacles technologiques comme une barrière importante à l'embauche. Le taux de chômage des personnes qui ont perdu la vue est trois fois plus élevé que le taux de chômage au Canada.

Pour toutes ces raisons, INCA recommande que le gouvernement du Canada investisse 1 million de dollars dans un programme d'accès à l'emploi qui serait mis sur pied par INCA afin d'encourager les petites et moyennes entreprises à embaucher des Canadiens ayant une perte de vision. Dans bien des cas, l'achat d'équipement ou de technologie d'adaptation pour un employé ayant une perte de vision peut permettre une pleine intégration en milieu de travail. L'INCA, fer de lance de l'autonomisation des Canadiens aveugles ou malvoyants qui vise à leur permettre de mener une vie riche et enrichissante, travaillera de concert avec les petites et moyennes entreprises pour s'attaquer aux obstacles comportementaux et technologiques qui nuisent à l'emploi des personnes ayant une perte de vision.

---

<sup>2</sup> Robyn Gibbard, et coll.

<sup>3</sup> Robyn Gibbard, et coll.

<sup>4</sup> Robyn Gibbard, et coll.

Tout le monde profite de la création de milieux de travail accessibles, qui, notamment, mène à un taux de rétention des employés plus élevé dans les organisations ayant des pratiques d'emploi accessibles; permet aux employeurs d'avoir accès à des talents dont ils ont besoin, et de générer des activités économiques non exploitées et des recettes fiscales annuelles se chiffrant en milliards de dollars.

### **Terminaux de point de vente accessibles**

Aujourd'hui, des millions de terminaux de point de vente (TPV) se retrouvent dans des commerces de détail partout au Canada, et la quasi-totalité d'entre eux ne peuvent être utilisés par les Canadiens aveugles ou malvoyants sans que leur sécurité financière et leur indépendance soient compromises.

Une étude récente sur les modes de paiement des consommateurs canadiens révèle que les Canadiens se classent au deuxième rang des utilisateurs de cartes de crédit dans le monde<sup>5</sup>. Selon une récente étude de l'INCA portant sur les habitudes financières, menée en collaboration avec la Banque du Canada, tout comme la plupart des Canadiens, les clients aveugles ou malvoyants préfèrent eux aussi recourir aux cartes de crédit ou de débit – 81 % des répondants ont déclaré utiliser fréquemment leur carte de crédit et 73 % ont déclaré utiliser fréquemment leur carte de débit<sup>6</sup>.

Cela dit, le moyen de paiement le plus sûr pour les clients aveugles ou malvoyants demeure la monnaie. Le paiement en monnaie est le moyen de paiement le plus sécuritaire parce que les pièces de monnaie et les billets comportent des caractéristiques d'accessibilité. On constate une divergence entre le mode de paiement préféré des consommateurs canadiens et le mode de paiement le plus sûr pour les consommateurs aveugles ou malvoyants. Cette iniquité est à la fois injuste, mais aussi injustifiée dans le contexte technologique actuel. Bien qu'à l'heure actuelle il n'existe aucune solution universellement accessible, il est possible de surmonter cet obstacle en réunissant les bonnes parties prenantes – dont les Canadiens qui représentent l'éventail des personnes handicapées, les industries et le gouvernement.

---

<sup>5</sup> Michael Tompkins et Viktoria Galociova, *Le rapport sur les méthodes de paiement et les tendances des paiements : 2017*, Paiements Canada, décembre 2017.

<sup>6</sup> « Analyse des habitudes financières des Canadiens aveugles ou ayant une vision partielle », mai 2018.

Les recherches effectuées par le Conference Board du Canada révèlent que la demande du marché n'est pas satisfaite chez les groupes de personnes handicapées en raison des obstacles à l'accessibilité<sup>7</sup>. Les résultats de l'enquête suggèrent également que « si l'accès s'améliore, les personnes handicapées physiques dépenseront une plus grande part de leurs revenus dans les restaurants et les épiceries, mais aussi pour le divertissement, les loisirs et le sport ainsi que pour des activités physiques<sup>8</sup> ». Surmonter les obstacles à l'accessibilité ne se limite pas à repenser l'environnement bâti – il faut notamment favoriser un sentiment d'inclusion afin que les Canadiens handicapés puissent s'épanouir.

On prévoit que les dépenses réelles des Canadiens ayant des déficiences physiques et sensorielles qui affectent leur mobilité, leur vision ou leur ouïe passeront de 165 milliards de dollars en 2017 à 316 milliards de dollars en 2030<sup>9</sup>. Cela représente une augmentation de 14 à 21 % du marché total de consommation d'ici 2030<sup>10</sup>. Par mobilité autonome, on entend que les Canadiens qui ont perdu la vue seront plus en mesure de participer activement à l'économie.

L'amélioration de l'accessibilité aux TPV représente une solution aux défis de participation des personnes souffrant de handicaps sensoriels et physiques, y compris la perte de la vue, au monde technologique actuel. Une telle solution a également le potentiel d'augmenter les dépenses de consommation dans tout le pays.

En devenant un pionnier dans le développement d'un TPV entièrement accessible, le Canada a également l'occasion de se placer à l'avant-garde des technologies numériques accessibles. Les systèmes de point de vente évoluent rapidement, particulièrement pour ce qui est des paiements effectués au moyen d'appareils mobiles et du commerce électronique<sup>11</sup>. Si le Canada s'engage à adopter une solution de paiement de détail entièrement accessible, il demeurera concurrentiel sur la scène mondiale en étant le premier pays détenteur d'un système de paiement de détail entièrement accessible.

L'INCA est reconnaissant que le Programme de développement de la technologie accessible du gouvernement fédéral finance le développement de nouveaux appareils et technologies numériques d'assistance et d'adaptation. Nous saluons le gouvernement fédéral d'avoir cofinancé des projets qui permettront de lever les obstacles aux services et appareils

---

<sup>7</sup> Robyn Gibbard, et coll.

<sup>8</sup> Robyn Gibbard, et coll.

<sup>9</sup> Robyn Gibbard, et coll.

<sup>10</sup> Robyn Gibbard, et coll.

<sup>11</sup> Michael Tompkins et Viktoria Galociova.

numériques pour les Canadiens handicapés. Cependant, un trop grand fossé sépare la technologie actuellement disponible et un terminal de point de vente entièrement accessible qui sera commercialisé. L'INCA et ses partenaires ne peuvent pas faire de demande de financement en raison de cette disparité.

Un problème de cette ampleur, sans solution évidente et dans un environnement en constante évolution, demandera une participation intersectorielle. Nous croyons que pour y parvenir, le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership et convoquer un groupe de travail constitué de spécialistes des services financiers, du traitement des paiements et de la vente au détail, de fabricants et de personnes handicapées. Nous estimons également qu'une analyse des meilleures pratiques internationales et des technologies émergentes sera requise si l'on veut s'assurer que la solution repose sur les technologies et les tendances émergentes. Sans une idée plus précise des meilleures pratiques et des tendances émergentes dans ce domaine, ainsi qu'un engagement de la part des institutions financières et des fabricants, nous ne pouvons pas mettre en œuvre un prototype, et, ultimement, mettre en œuvre le projet et appliquer les modifications réglementaires.

Nous sommes conscients que cette solution n'est ni facile ni évidente, et c'est pourquoi nous recommandons au gouvernement de convoquer un groupe de travail pour étudier le fossé qui sépare les TPV actuels et les TPV entièrement accessibles. L'INCA recommande au gouvernement d'investir 500 000 \$ dans la recherche active de solutions de paiement de détail novatrices qui feront de lui un chef de file mondial en matière de TPV entièrement accessible.

## **Conclusion**

La technologie a le pouvoir de rendre les règles du jeu équitables pour les Canadiens aveugles ou ayant une vision partielle – mais seulement est accessible, disponible et abordable. L'INCA croit que le gouvernement du Canada a un rôle à jouer dans chacun de ces trois aspects.

En investissant dans un programme d'emploi mené par l'INCA qui vise à encourager les petites et moyennes entreprises à embaucher des Canadiens ayant perdu la vue, le gouvernement contribuera directement à combler l'écart de pénurie de main-d'œuvre et à augmenter les revenus fédéraux en stimulant la participation au marché du travail.

En demandant l'étude d'une solution de point de vente disponible, le gouvernement permettra à tous les Canadiens de magasiner en toute

sécurité et de façon indépendante – ce qui augmentera les dépenses de consommation des Canadiens handicapés, et ce, dans tous les domaines, allant des divertissements et des loisirs jusqu'aux sports.

L'INCA vous demande de faire de l'indépendance financière et de la sécurité des personnes handicapées l'une des priorités du Canada et de continuer à collaborer avec nous et d'autres intervenants de l'industrie afin d'éliminer cet obstacle.